ÉLÉMENTS STRUCTURANTS ET ENJEUX

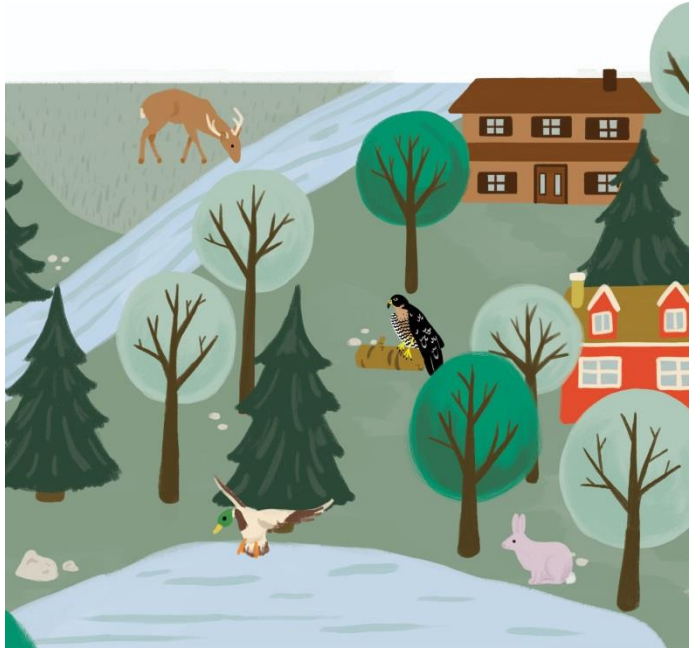

Milieux forestiers : 1 807 ha

Milieux humides : 80 ha

Hydrographie :

Rivière Richelieu : 9,5 km

Les ruisseaux du bassin : 61 km

MILIEUX NATURELS

Les milieux naturels constituent une importante composante de l'identité hilairemontaise et contribuent à la qualité de vie des citoyens. On retrouve à Mont-Saint-Hilaire 1 807 hectares de milieux forestiers et 80 hectares de milieux humides, représentant près de 40 % du territoire municipal. On retrouve aussi plus de 70 km de cours d'eau. Consciente de l'attrait pour ces milieux et de leur importance régionale, la Ville a consenti des efforts afin de conserver cet atout majeur de son territoire.

Plusieurs événements survenus depuis les années 90 démontrent l'importance qu'accordent les citoyens à la préservation des milieux naturels. La Ville a ainsi entrepris des actions pour les protéger telles que l'adoption de règlements visant à protéger les boisés en zone agricole, l'achat du parc de l'Érablière-Cardinal et la conversion du Foyer Savoy en parc municipal de conservation. Des plans et politiques ont aussi été élaborés, tels que la Politique de protection des rives et du littoral, le Rapport sur la protection et la mise en valeur du périmètre de la montagne ou encore la Politique de l'arbre. De plus, la Ville collabore avec la Réserve naturelle Gault de l'Université McGill et le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire ainsi qu'avec les propriétaires de milieux naturels. Ces partenariats ont permis de réaménager certains cours d'eau, notamment le ruisseau du Cheval Blanc dans le secteur du Boisé ensoleillé, ou encore de remettre à l'état naturel des parcs et de leur attribuer un statut provincial de conservation. Plus de 24 % du territoire est constitué d'aires protégées tandis que l'objectif de la CMM est de 17 %.

La Ville souhaite continuer d'innover et de mettre de l'avant des initiatives en matière de protection de ses milieux naturels. Dans son PUD, elle reconnaît l'importance de la nature en ville comme principe permettant d'améliorer la qualité de vie des résidents, de réduire les îlots de chaleur ou encore de faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Le mont Saint-Hilaire et son périmètre

Le mont Saint-Hilaire, désigné en 1978 comme première réserve de biosphère au Canada par l'UNESCO, figure parmi les emblèmes de la Ville. En plus d'être un trait paysager caractéristique, il est important de mettre en valeur ce territoire d'une façon durable et de protéger ces éléments écologiques exceptionnels pour les générations futures. Le périmètre de la réserve de biosphère ne se limite pas qu'à la Réserve naturelle Gault et aux réserves naturelles du piémont. Il s'étend sur les 8 municipalités qui englobent le mont Saint-Hilaire et ses corridors forestiers et donc sur l'ensemble du territoire de notre municipalité. Les Réserves de biosphère comportent trois zones :

- L'aire centrale, qui bénéficie d'une protection à long terme;
- La zone intermédiaire (ou tampon), où se pratiquent des activités écologiquement viables;
- La zone de transition (ou aire de coopération), qui comprend un certain nombre d'activités agricoles, d'établissements humains ou autres exploitants.

Les zones intermédiaire et de transition s'étendent sur des propriétés tant publiques que privées et contiennent certains boisés protégés. Le développement urbain, quant à lui, se trouve principalement dans la zone de transition et doit s'orienter vers un développement durable[8].

ON RETIENT

- **Protection de la nature en ville**
- **Maintien de la biodiversité en zone agricole**
- **Conservation du milieu naturel du piémont**
- **Santé de la rivière et des ruisseaux**
- **Gestion naturelle des eaux de pluie**
- **Expansion de la canopée urbaine**
- **Intégrité de la montagne**
- **Diminution des îlots de chaleur**

Protection des milieux naturels

On retrouve de nombreux milieux naturels et zones sensibles à Mont-Saint-Hilaire, incluant les cours d'eau, les zones humides, les boisés protégés, les corridors forestiers, etc. Ces éléments sont présentés sur le plan 1. La CMM demande que son territoire comporte 30 % de couvert forestier. En considérant le territoire de la MRC, seulement 17 % répond à ce critère. Toutefois, à Mont-Saint-Hilaire, cette proportion augmente à 32 %, respectant ainsi la cible de la CMM. Mont-Saint-Hilaire fait donc bonne figure aux niveaux des milieux naturels, mais doit tout de même poursuivre ses actions pour protéger ses atouts fragiles. Elle devra notamment faire face aux changements climatiques, à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes comme l'agrile du frêne, et réduire son empreinte écologique sur la rivière Richelieu.

[8] Centre de la nature. En ligne. http://www.centrenature.qc.ca/conservation/reserveDeBiosphere.html

Milieux naturels

Cette carte n'est pas exhaustive et est sujette à changement. Il est possible que certains éléments ne soient pas représentés ou diffèrent de la réalité.

RÉSERVE NATURELLE GAULT
RÉSERVE NATURELLE DU PIÉMONT-DU-MONT-SAINT-HILAIRE
BOIS D'INTÉRÊT
CORRIDOR FORESTIER
BOIS ET CORRIDOR FORESTIER D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN
COURS D'EAU
MILIEU HUMIDE

Ville de Mont-Saint-Hilaire

MILIEUX NATURELS

V. Poirier
V. Ross
P-16-058 1 NaturelsDH
Avril 2017

250 0 250 500m

BRODEUR FRENETTE

MILIEUX NATURELS

ORIENTATION 1 : PRENDRE À CŒUR LA MONTAGNE ET LA RIVIÈRE EN PROTÉGEANT ET VALORISANT LES MILIEUX NATURELS

Identifier, protéger et mettre en valeur les bois et corridors forestiers

Actions

- Caractériser et cartographier les milieux naturels, les bois protégés et les corridors forestiers
- Limiter, par la réglementation, les impacts des projets d'exploitation et de construction sur les bois et les corridors forestiers essentiels au maintien de l'intégrité du mont Saint-Hilaire
- Informer les propriétaires de bois et de corridors forestiers et les supporter dans leurs efforts de protection et de mise en valeur
- Contribuer au maintien et à l'augmentation du territoire conservé à des fins écologiques
- Participer à l'acquisition de propriétés abritant des bois et des portions de corridors forestiers d'intérêt
- Favoriser la restauration des corridors forestiers, notamment par le remembrement pour des fins de conservation de certaines propriétés en zone agricole
- Développer un accès de proximité au piémont et à la Réserve naturelle Gault en partenariat avec l'Université McGill et le Centre de la Nature
- Assurer un financement adéquat au « Fonds vert » de la Ville pour se donner les moyens de conserver des milieux naturels
- Favoriser et soutenir les projets de plantation de haies brise-vent, de maintien des friches ou de restauration de milieux naturels afin de favoriser la connectivité

Protéger, restaurer et mettre en valeur la forêt urbaine

Actions

- Caractériser, cartographier et protéger les bois urbains d'intérêt et en informer les propriétaires
- Cartographier les arbres remarquables et/ou susceptibles d'être atteints par des ravageurs (exotiques ou indigènes) et en informer les propriétaires
- Limiter, par la réglementation, les impacts des projets de construction et l'infestation par des ravageurs exotiques sur les bois urbains d'intérêt (métropolitain et local) ainsi que sur la canopée de la forêt urbaine
- Mettre en place un programme de rétablissement des bois urbains et la canopée de la forêt urbaine

- Mettre en place un programme de suivi et de contrôle des espèces exotiques envahissantes qui favorise l'utilisation d'espèces indigènes en horticulture et pour la foresterie urbaine
- Optimiser le potentiel écologique des parcs, des aménagements et des infrastructures municipales
- Mettre en place des mesures de protection et de soutien pour les propriétaires qui abritent des espèces en péril

Protéger les cours d'eau, les rives, le littoral et les milieux humides

Actions

- Répertorier, caractériser et cartographier par bassin hydrographique, les cours d'eau, le littoral et les milieux humides et en informer les propriétaires
- Limiter, par la réglementation, les impacts des projets de construction ou les projets d'exploitation sur les cours d'eau, le littoral et les milieux humides
- Favoriser le rétablissement du libre écoulement de l'eau et limiter la canalisation
- Favoriser la végétalisation des bandes riveraines des cours d'eau, des rives et des milieux humides selon la réglementation en vigueur
- Faciliter l'accès à la rivière Richelieu, notamment en acquérant et en aménageant de nouveaux sites en bordure de la rivière
- Interdire toute construction dans la rive, sauf exception, comme indiqué au Schéma d'aménagement, section 1.4.1.1.1
- Consigner toutes les actions dans un plan de gestion et de conservation des cours d'eau, du littoral et des milieux humides de façon à s'arrimer aux directives des divers acteurs de la gestion de l'eau tout en rendant plus cohérente et transparente la gestion de ces milieux (MRC, MDDELCC, COVABAR, etc.)

Gérer et retenir les eaux de ruissellement afin de limiter les débordements d'eau non traitée dans la rivière Richelieu

Actions

- Augmenter l'infiltration des eaux de ruissellement à proximité des sites où elles sont produites
- Protéger la qualité de l'eau des milieux récepteurs (rivière, cours d'eau, milieux humides) en favorisant la filtration naturelle des eaux de ruissellement et en réduisant les effets des polluants
- Rationaliser les investissements en infrastructures par une valorisation des milieux naturels qui facilite l'infiltration et la rétention des eaux de ruissellement
- Modifier notre gestion des fossés et des égouts pluviaux se jetant dans les cours d'eau afin de limiter l'apport en sédiments et en polluants (éviter la canalisation et la tonte)
- Intégrer les mesures de gestion des eaux de ruissellement dans la réglementation